



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 14 septembre 2021** ***PROCÈS-VERBAL***

Le quinze décembre deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M. Thierry DEGUINGAND, Maire s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 09
- absents : 2

Date de convocation: 10 décembre 2021

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Bruno FRADET, Eric LUANCO, Philippe MEUNIER, Arthur HOUETTE, Elisabeth BARATIN BLERVAQUE, Cirice de WECK, Jacky FUMARD, Virginie COCHEREAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente: Irène ARNOULT, Michael MANCEAU

Cirice de WECK a été nommé secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1° - : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « POLE ENERGIE CENTRE » POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL

Le conseil municipal de SEUILLY

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de SEUILLY a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commande d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de SEUILLY au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de SEUILLY sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de SEUILLY au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de SEUILLY dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- Prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune de SEUILLY pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SEUILLY, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Monsieur le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de SEUILLY,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Cette délibération est mise aux voix

Vote pour : 9 – abstention : 0 – contre : 0

2° - : Décision modificative N° 1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un prêt n'a pas été mandaté en 2020 et qu'il y a lieu de régulariser.

De ce fait, il est nécessaire de faire un mouvement de crédits pour pouvoir régulariser

020 Dépenses imprévues	- 1 567
1641 Emprunt	+ 1 567

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité ce mouvement de crédit

3° - Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2022 – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle la possibilité pour la commune de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) ; il propose de présenter à ce titre un projet de rénovation thermique des bâtiments communaux (fenêtres bâtiments communaux) et rénovation du parquet de la salle des fêtes qui accueille plusieurs associations de danse et de sport.

La subvention au niveau l'enveloppe socle pourra être de 7421€

le plan de financement de ces travaux, mentionné ci-dessus, faisant intervenir le FDSR et l'autofinancement par la Commune.

	Montant HT en €
FDSR Socle	7421.00
Autofinancement	7254.25
Total HT	14675.99

Après en avoir délibéré les membres du Conseil, à l'unanimité, approuvent la présentation dans le cadre du FDSR de ce projet ainsi que son plan de financement.

3° - DETR 2022

Monsieur le Maire rappelle les travaux éligibles à la DETR 2022 et notamment un projet de rénovation thermique des bâtiments communaux (fenêtres bâtiments communaux), rénovation du parquet de la salle des fêtes qui accueille plusieurs associations de danse et de sport et de sécurisation du sol de l'église.

Nature des travaux	Date de début des travaux	Date de fin	Coût approximatif HT en €	Financement
Eglise	Mars 2022	Septembre 2022	12 830.00	DETR 40% Autofinancement : 60 %
Huisseries	Mars 2022	Septembre 2022	9321.37	DETR 40% Autofinancement : 60 %
Parquet salle des fêtes	Mars 2022	Septembre 2022	6270.00	DETR 40% Autofinancement : 60 %
TOTAL			28 421.37	

Il propose également un plan de financement de ces travaux, mentionné ci-dessous, faisant intervenir l'Etat par l'intermédiaire d'une demande de DETR et l'autofinancement par la Commune.

	Montant HT en €	Pourcentage
DETR	11 368.55	40 %
Autofinancement	17 052.82	60 %
Total HT	28 421.37	

Après en avoir délibéré les membres du Conseil, à l'unanimité, approuvent la présentation dans le cadre de la DETR de ce projet ainsi que son plan de financement et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer une demande de DETR.

- **Information Budget** : en 2021 :

105 000€ dépensés : achat de terrain, frais notariés, maçon... etc. (reste quelques dépenses en cours)

Pour 2022 environ 40 000€ => achat de nouveaux rideaux scène et bar de la salle des fêtes

=> changement de la chaudière du logement communal (occupé par Mme Charnavel) envisagé

=> éclairage public renouvellement de câbles électriques des lampadaires suite au vol de câble (devis 15 000€ /6 000€ reste à charge de la mairie) **approuvé**. Éclairage supplémentaire envisagé sur le parking de la salle des fêtes

=> Travaux DETR et FDSR

3° - Questions diverses

- Distribution des colis de Noël aux personnes âgées et résidents des Bergers le 16/12/2021

- Vœux du maire : annulation envisagée au vu de l'évolution des conditions sanitaires liées à l'épidémie : un courrier sera distribué aux Sullaciens

- Parking de L'abbaye le terrain face à l'entrée de l'abbaye est acheté, la réalisation et aménagement paysagé du parking sera assuré par la COM COM

- Communication : le site internet de la mairie sera réactualisé afin d'y faire figurer les CR des conseils, un lien sera envoyé sur panneau pocket

- Cimetière : les emplacements réservés devront être matérialisés et le nom du « propriétaire » affiché

- Dégradation : disparitions de panneaux de signalisation (rue du moulin à vent , route de la devinière..)

- Signalétique (au sol ?) à réaliser au croisement de la route de Lerné et de la cave au chat

- Voisins vigilants : la convention a été signée avec la gendarmerie il y a plus de 2 ans, M Meunier fera un article dans la prochaine gazette

Prochaine réunion de conseil fixée au 25 janvier 2022 novembre à 19h.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h30.

Fait et affiché à Seuilly, le 21 décembre 2021.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Elisabeth BARATIN BLERVAQUE

Thierry DEGUINGAND